

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 Avril 2019

**Délibération 2019-07**

**OBJET : Compte de gestion 2018**

Le 2 avril 2019 à 10h15, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

**Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY,  
Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY,  
représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse

**Membres suppléants :**

Pierre Salmon représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Evelyne FISCH  
représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté  
d'Agglomération Sophia Antipolis  
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO,  
représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération  
Cannes Pays de Lérins

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : ..... 38

En exercice : ..... 24

Présents : ..... 14

Votants : ..... 14

Procuration ..... 14

Date de la convocation:

26 Mars 2019

Original

Expédition certifiée conforme à  
l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le compte de gestion de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques d'Antibes Municipale, Comptable d'UNIVALOM, fait apparaître les mêmes résultats que le Compte Administratif voté ce jour.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques, comptable du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur l'Administrateur du Centre des Finances Publiques, comptable du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente  
  
Josette BALDEN

